



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le Règlement numéro PC-2783 sur l'utilisation des parcs canins et pour abroger le Règlement numéro CA-2695 relatif à l'utilisation de l'aire d'exercice pour chiens du Parc Terra Cotta, a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire tenue le 21 février 2011.

Ce règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 9^e jour de mars 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that By-law Number PC-2783 with respect to the use of dog runs and to repeal By-law Number CA-2695 respecting the use of the dog run at the Terra Cotta Park, has been adopted by the municipal council during its regular meeting held on February 21, 2011.

This By-law is now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Dated at Pointe-Claire, March 9, 2011

Lucie Tousignant
Greffière / City Clerk